Mise à jour sur les opérations du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA)

Comité exécutif 2007

Partie A: Principaux développements depuis mars 2007

- Un grand nombre d'Iraquiens continuent de fuir la violence, au rythme de 2 000 personnes par jour. Le nombre total approximatif de réfugiés iraquiens dans les pays voisins a atteint 2 millions, alors que plus de 2,2 millions sont déplacés à l'intérieur du territoire. Ces chiffres représentent la population urbaine la plus importante que le HCR ait jamais eu à prendre en charge, et nécessitent une mobilisation extraordinaire de ressources humaines et financières. En avril 2007, le HCR a convoqué une Conférence internationale pour répondre aux besoins humanitaires des Iraquiens déplacés qui a réussi à sensibiliser la communauté internationale sur le sort des réfugiés et des déplacés internes iraquiens.
- S'appuyant sur l'élan donné par cette Conférence, le HCR a révisé son appel de 60 millions de dollars E.-U. à 123 millions en juin 2007, afin de répondre aux besoins de protection et d'assistance sur le terrain. Par ailleurs, un appel conjoint spécial supplémentaire de 129 millions pour l'éducation a été lancé avec l'UNICEF en août 2007. En République arabe syrienne, où les enfants iraquiens sont admis dans les établissements publics, l'objectif principal a été de mieux faire prendre conscience aux familles de l'importance d'inscrire leurs enfants dans les écoles. Un grand pas a été franchi avec l'annonce du Gouvernement jordanien selon laquelle l'accès aux établissements publics serait accordé aux enfants indépendamment du statut de résidence de leurs parents.
- Au moment où ce rapport est rédigé, le Gouvernement syrien vient d'annoncer l'imposition de visas aux Iraquiens à compter du 10 septembre 2007. L'impact de cette mesure sur le déplacement des Iraquiens n'est pas encore connu.
- Au Moyen-Orient/dans le Golfe, le HCR continue de mieux faire connaître et admettre ces rôles et ces principes. Le Haut Commissariat s'efforce de renforcer les partenariats avec par exemple, le Conseil de coopération du Golfe, l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des Etats arabes ainsi qu'avec la société civile, les institutions religieuses et des personnalités connues pour promouvoir leur engagement en faveur des réfugiés et des apatrides dans le monde arabe et musulman. Les efforts du HCR ont essentiellement porté sur un appui humanitaire, politique et financier à ses activités, l'expansion de l'espace d'asile dans le monde arabe et le plaidoyer pour que les Etats de la région participent activement aux organes directeurs du HCR. Conformément à ces efforts, le HCR a signé un mémorandum d'accord avec la Société du Croisant-Rouge en avril 2007.
- En <u>Afrique du Nord</u>, une étape importante vers l'institutionnalisation de la présence du HCR dans la région a été franchie avec la signature d'un accord de coopération avec le Royaume du Maroc. L'accord concrétise le resserrement des liens entre le Maroc et le Haut Commissariat.

- L'absence d'une solution politique à la question du Sahara occidental prolonge l'une des situations de réfugiés les plus anciennes. Sans solution durable immédiate en vue, le HCR fournit une assistance de base aux réfugiés hébergés dans les camps de Tindouf en Algérie. Il collabore avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, les autorités marocaines et algériennes, ainsi que le Polisario, à la promotion de Mesures d'établissement de la confiance facilitant les contacts personnels entre les réfugiés sahraouis des camps de Tindouf et des membres de leur famille dans les communautés d'origine au Sahara occidental. L'expansion du programme de Mesures d'établissement de la confiance moyennant la prise en charge du transport terrestre pour les visites familiales ainsi que l'organisation de séminaires avec les Sahraouis des deux côtés est en cours de discussion avec toutes les parties concernées. Les discussions récentes et directes au plus haut niveau à New York entre les autorités marocaines et le Polisario pourraient amorcer une nouvelle phase dans le processus politique.
- En juin 2007, le Gouvernement <u>mauritanien</u> a annoncé sa décision d'inviter tous les réfugiés mauritaniens à rentrer et a demandé au HCR de faire partie du processus de retour et de réintégration. On escompte qu'à la fin de 2008, la plupart des réfugiés mauritaniens (dont près de 20 000 se trouvent au Sénégal) seront soit rentrés soit auront bénéficié d'autres solutions durables.
- La situation au <u>Yémen</u> reste complexe, des flux migratoires mixtes depuis la Corne de l'Afrique continuant de concerner les côtes yéménites. Les incidents de sécurité récents dans le Gouvernorat de Lahj ont conduit à la suspension des opérations dans le camp de Kharaz qui héberge quelque 9 000 réfugiés somaliens *prima facie*. Des pourparlers avec les autorités locales pour obtenir des assurances quant à la sécurité du personnel et des réfugiés sont en cours. Le HCR mobilise des ressources additionnelles pour mieux répondre aux besoins des réfugiés au Yémen.
- La situation des déplacés irréguliers (essentiellement soudanais) traversant la <u>frontière entre l'Egypte et l'Israël</u> a reçu beaucoup d'attention ces derniers mois, y compris au plus haut niveau politique. Parmi les demandeurs d'asile, on compte un nombre croissant de personnes ayant des besoins de protection, y compris les victimes de trafic et plusieurs cas d'enfants séparés. Le bureau du HCR en Israël a été mobilisé pour sélectionner et enregistrer les demandeurs d'asile et pour essayer d'obtenir leur libération dans la mesure où la quasi-totalité des arrivants sont actuellement détenus. Israël a également été le témoin d'une augmentation considérable du nombre d'Erythréens arrivant dans le pays en quête d'asile.

Partie B : Progrès concernant les objectifs stratégiques et l'Agenda pour la protection

Promouvoir et appuyer l'élaboration et le maintien par les gouvernements d'un régime de protection internationale, y compris sa mise en œuvre au niveau national (Objectif stratégique global 2, Buts 1 et 2 de l'Agenda pour la protection)

• La violence dont l'Iraq est actuellement le théâtre exige des orientations claires mais flexibles aux Bureaux dans les pays voisins et au-delà dans le cadre d'une stratégie de protection globale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés iraquiens. Les conseils du HCR concernant les besoins de protection internationale des Iraquiens à l'extérieur du

pays, diffusés en 2006, ont été complétés par la publication au début de septembre 2007 de nouveaux principes directeurs en matière d'éligibilité pour les Iraquiens qui serviront d'instruments additionnels pour les organes d'arbitrage.

• Par ailleurs, en ce qui concerne l'Iraq, l'enregistrement continue d'être une priorité dans les pays voisins, essentiellement en Egypte, en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne. Cela a contribué à la consolidation des données désagrégées concernant la population prise en charge, particulièrement eu égard aux besoins spécifiques des femmes, des enfants et des personnes handicapées ainsi que l'adaptation des programmes visant à répondre à leurs besoins immédiats. Les centres d'enregistrement servent également de source d'information, particulièrement pour encourager les parents iraquiens à envoyer leurs enfants à l'école et à fournir des conseils spécifiques aux réfugiés particulièrement vulnérables.

<u>Intensifier la recherche de solutions durables (Objectif stratégique global 3, But 5 de l'Agenda pour la protection)</u>

- La réinstallation continue d'être un élément essentiel de protection dans l'opération concernant l'Iraq du fait de l'impossibilité de mettre en œuvre l'intégration sur place dans les pays hôtes de la région et de l'improbabilité du retour volontaire vers l'Iraq à ce stade. Au cours de l'année, le HCR a dépassé son objectif en matière de renvoi, quelque 14 000 personnes ayant été présentées aux fins de réinstallation.
- La situation de quelque 1 600 réfugiés palestiniens en provenance d'Iraq, isolés à la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne pendant plusieurs mois, continue d'être préoccupante. Piégés dans le désert, ces groupes ne peuvent rentrer à Bagdad où ils ont fui la persécution et le harcèlement (en raison notamment des privilèges qui leur auraient été accordés par l'ancien régime iraquien). Dans le contexte de sa recherche de solutions durables, le HCR examine leur transfert dans la région, y compris au Soudan. Le Haut Commissariat se félicite de la décision du Gouvernement chilien de réinstaller un groupe de 100 Palestiniens depuis le camp de réfugiés d'Al Tanf à la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne. Cette décision a été précédée de la décision du Gouvernement brésilien d'accepter un nombre équivalent du camp de Ruweshed en Jordanie et devant voyager en octobre 2007. Toutefois, les possibilités de réinstallation restent limitées et par conséquent d'autres options en matière d'évacuation humanitaire sont à l'étude.

Etablir des partenariats efficaces et des cadres d'action permettant de relever le défi de la protection et de trouver des solutions aux déplacés internes du fait d'un conflit et de violations des droits de l'homme, protéger les réfugiés dans les mouvements migratoires plus larges et jeter un pont entre les secours et le développement (Objectif stratégique global 4, But 2 de l'Agenda pour la protection)

• Au Liban, un accord de coopération avec le Ministère des affaires sociales a été conclu au cours du premier trimestre de 2007, permettant l'extension du partenariat avec des institutions locales pour aider les personnes déplacées par la guerre de juillet 2006 à rentrer chez elles. Le HCR continue d'adopter une approche centrée sur la collectivité en matière de protection et d'assistance aux déplacés internes en République arabe syrienne et au Liban, moyennant l'assistance juridique, le suivi de protection dans les zones de retour et les mécanismes de renvoi pour les personnes les plus vulnérables.

• En Iraq, le HCR intensifie ses activités visant à couvrir les besoins humanitaires immédiats des déplacés internes en mettant l'accent sur l'assistance matérielle aux déplacés internes basés dans les camps. Le HCR a également consulté le Coordonnateur humanitaire pour l'Iraq qui vient d'être nommé concernant la mise en place d'entrepôts humanitaires dans le pays ce qui faciliterait la livraison d'articles domestiques et d'articles non alimentaires aux personnes déplacées ayant des besoins spéciaux.

HCR 27 septembre 2007